



## FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Chers contribuables et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance du conseil municipal du 10 juin 2019, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant 31 décembre 2018, tel que préparé par M. Daniel Tétréault, CPA auditeur, CA.

Le présent rapport sera publié dans le journal L'Alliance ainsi que sur notre site Internet [preissac.com](http://preissac.com), onglets informations municipales / informations budgétaires et notre page Facebook.

### LE RAPPORT FINANCIER

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 2 276 532 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 2 266 321 \$.

Les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 10 211 \$.

De plus, l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2018 se chiffre à 412 253 \$. Pour cette même période, aucun excédent n'est affecté.

Au 31 décembre 2018, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la municipalité atteignait 709 900 \$.

Revenus de fonctionnement	2 276 532 \$
Charges (dépenses)	2 266 321 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	10 211 \$

Les principales réalisations de l'année 2018 sont :

- l'achat d'appareils respiratoires pour le service incendie
- l'acquisition d'un nouveau camion incendie (livré en 2018)
- des travaux routiers sur les chemins des Pêcheurs (incluant la traverse de La Motte), du Cap et des Coteaux
- l'achat d'un camion de déneigement usagé (Ford F-550)
- continuation du projet de mise à niveau du chemin des Riverains
- l'achat de deux composteurs
- l'acquisition de panneaux d'information
- l'embellissement (amélioration continue - fleurons)

- l'amélioration de la passerelle des rapides (réfection de la terrasse)
- trottoir et bordures de béton pour boîtes postales et stationnement de la fontaine
- Travaux sentiers de vélos de montagne (aménagement d'une entrée) Inauguration en 2018
- Préparation dans le cadre du projet du Centre multifonctionnel
- Amélioration du stationnement du débarcadère des rapides
- Achat et installation de bouées additionnelles pour le balisage des lacs
- Rénovation de la bibliothèque

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

L'audit des états financiers 2018 a été réalisé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers de la Municipalité de Preissac.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Preissac au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

## TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2018, était la suivante :

Le maire recevait un montant de 13 120 \$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 4 648 \$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 6 560 \$, une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 2 324 \$.

De plus, lorsque le maire suppléant remplaçait le maire pendant plus de cinq jours, le maire suppléant avait droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Rémunération pour le maire	13 120 \$
Allocation de dépenses pour le maire	6 560 \$
Rémunération par conseiller	4 648 \$
Allocation de dépense par conseiller	2 324 \$

Au nom du conseil, je vous remercie de faire de notre milieu de vie un endroit où, ensemble, il fait bon VIVRE !

Un merci spécial à tous nos employés, leurs familles, les étudiants ainsi qu'à tous nos partenaires et entrepreneurs locaux, fiers collaborateurs de nos projets. Je ne veux pas oublier l'équipe de la MRC Abitibi ainsi que l'équipe de conseillers de comté merci à vous tous!

Stephan Lavoie  
Maire de la municipalité de Preissac  
Le 10 juin 2019